

**Capucine Rousseau**

7, rue beau site

22520 Binic

tél. : 06 63 97 89 33

E-mail : [tennis@sud-goelo.info](mailto:tennis@sud-goelo.info)

site : <http://tennis-en-bretagne.sud-goelo.info>

STAGE TENNIS INTENSIF & TOURNOIS

en pension complète ou en externat

ENCADREMENT 24H/24H

**CONDITIONS GENERALES :**

1) Modalités d'inscription

Le bulletin d'inscription dûment rempli est à retourner à l'adresse ci dessus accompagné des documents suivants :

- Une photocopie de la licence 2009.
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition
- Pour les jeunes nées en 1995,1996, doivent être en possession d'un certificat de triple sur-classement délivré par un médecin de la FFT pour participer à des tournois adultes.
- Le règlement d'un acompte de 30% du montant total du stage , (le solde devra parvenir 30 jours avant le début du stage).

Tout stage commencé est dû intégralement.

2) Suite à votre inscription

Vous recevrez un accusé de réception dès la réception de votre dossier par courriel uniquement

3) Paiement du solde

Vous devez solder votre séjour 30 jours avant le début du stage. Il ne sera pas envoyé d'accusé de réception pour le solde

4) Capucine Rousseau se réserve le droit d'annuler un stage dont le nombre de participants ne permet la formation d'un groupe. De modifier les horaires prévus, pour toutes les raisons utiles au bon déroulement du stage. Dans le cas ou le stage est annulé, nous vous rembourserons l'intégralité des sommes versées sans autre indemnité.

5) Stagiaires hébergés

L'ensemble des transferts vers les déférentes activités sont assurés par les organisatrices.

L'hébergement, les repas et les activités annexes sont assurés par l'hébergeur l'A.N.A.S, agréé par le ministère de la jeunesse et des sports.

**Secrétariat ANAS Bretagne Erwan LARUPT**

**25 rue du Port Goret**

**22410 TRÉVENEUC**

**Tél. : 02 96 70 42 88**

**Courriel : [bretagne@anas.asso.fr](mailto:bretagne@anas.asso.fr)**

**N° d'agrément : 1076 du 1er juillet 1978**

La participation à ce stage implique l'acceptation des règles de la vie collective. Tout comportement portant préjudice au bon fonctionnement du stage en mettant en cause la sécurité physique et affective des autres stagiaires, l'usage de tabac, de drogue, d'alcool ainsi que le vol sous toutes ses formes sont formellement interdits, le non -respect de ces règles entraînera le renvoi du stagiaire.

6) Prestations : un stage de Tennis et des animations extra-sportive selon la documentation remise. Les transferts routiers.

7) Assurance : l'encadrement a souscrit une assurance couvrant sa responsabilité professionnelle auprès de :

A.I.A.C 14, rue de Clichy...75009 PARIS

\*\*\*